

DECISION N° 2021-2151

Vu l'article R. 6144-5 du Code de la Santé Publique,

Vu la CME du 8 novembre 2021,

Vu le résultat des élections à la vice-présidence de la CME du 8 novembre 2021

Le Directeur décide :

Article 1 :

Madame le Docteur Claude BOSI est nommée dans les fonctions de Vice-Présidente de la CME, jusqu'au terme du mandat de la Commission Médicale d'Établissement.

Article 2 :

La présente décision prend effet au 8 novembre 2021.

Fait à Aubagne, le 17 novembre 2021

La Directrice,

S. LUQUET



DIRECTION

179, avenue des sœurs Gastine – BP 61360 – 13677 AUBAGNE Cedex
- 04 42 84 70 02 – direction@ch-aubagne.fr - www.ch-aubagne.eu -

Membre du GHT 13 – Hôpitaux de Provence



Hôpitaux de Provence
Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône